



Responsabilité et recours contre le

Par **closset cpg**, le **11/01/2017** à **14:07**

Bonjour à tous les internautes,

Exposé des faits :

Hier mardi 10 janvier 2017 vers 14h , mon fils de 7 ans et 7 mois autiste se trouvait sous la responsabilité de son établissement de soins et de son personnel lorsqu'il s'est cassé une incisive supérieure définitive sur le toboggan dans la cour détrempée par les averses matinales.

Après consultation d'un chirurgien dentiste celui-ci a établi un certificat médical qui mentionne ceci :

Fracture de l'angle amélaire mésial de la dent 11.

J'émet des réserves sur la vitalité pulpaire de la 11.

J'émet toutes les réserves sur le devenir fonctionnel et esthétique de la dent lésée.

Question :

La responsabilité de l'établissement de soins me paraît évidente étant donné le temps très humide et la santé mentale de mon fils, comment dois-je procéder pour faire respecter pleinement ses droits ?